



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès des locaux

Question écrite n° 77869

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les différentes propositions du rapport 2009 de l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la suite qu'il entend réserver à la proposition visant à mieux évaluer et intégrer dans le document unique les facteurs de risques d'incendie dans les différentes activités de l'établissement.

Texte de la réponse

Le rapport d'évolution des risques professionnels 2009 présenté au Comité central d'hygiène et de sécurité (CCHS) de septembre 2009 met en évidence des avancées dans : la consultation des comités d'hygiène et de sécurité ; la structure des réseaux d'agents chargés de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ; la réalisation du document unique des résultats de l'évaluation des risques ; la programmation des actions des préventions, d'information et de formation ; la prise en compte des risques psychosociaux et notamment des actes de violences et des incivilités. Ce rapport montre notamment que 36 % des établissements locaux d'enseignement ont réalisé le document des résultats de l'évaluation des risques professionnels, avec un taux de 44 pour les lycées. Les académies proposent aux chefs d'établissement et aux gestionnaires des formations à la réalisation du document unique et mettent à leur disposition les outils notamment informatiques nécessaires. Les programmes de prévention reprennent chaque année les obligations réglementaires des chefs d'établissement en ce domaine et une des priorités est le rappel de la démarche et de la méthode à mettre en place pour réaliser le document unique. Le document unique identifie de façon exhaustive tous les risques, et donc inclut le risque incendie et les risques liés à l'utilisation des machines dans les ateliers des EPLE.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77869

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4879

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12853